

Jean Pascal THOREL
François DINEUR
Natacha MESNILDREY
Mickaël ENGUERRAND
Reynald GEMY
Céline MADRALA
Morgane MARC
Lucie PERRIER
Associés

**Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

UNE SOCIÉTÉ DU



PTBG & Associés, Experts-comptables et Commissaires aux comptes
Campus Effiscience Caen, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 46 21 71 - Fax 02 31 46 21 72
www.groupeptbg.fr – contact@groupeptbg.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 864 786 062 05
AGRÈMENT OF 251 401 999 14

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

« Plantons en France – en route vers les 5 millions »

Les personnes concernées s'engagent à planter des plants dont une partie de la marque Végétal Local. L'AFAC-Agroforesteries verse à la personne concernée :

- 0,85 euros par plant.
- 0,17 euros supplémentaires par plant de la marque Végétal Local,

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Plantons » du tableau I ci-après.

Animation – Plantation appartenant au programme « Plantons en France – en route vers les 5 millions »

Les personnes concernées s'engagent à réaliser une animation-plantation.

L'AFAC-Agroforesteries indemnise la personne concernée à hauteur de 1 678, 80 euros.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Animations – Plantons » du tableau I ci-après.

Concours Général Agricole

Les personnes concernées réalisent des prestations relatives au Concours Général Agricole. L'AFAC prend en charge ces prestations ainsi que les frais s'y rapportant.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Concours Général Agricole » du tableau I ci-après.

Déploiement de la marque Végétal Local

Dans le cadre de sa convention de partenariat pour le développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles", l'AFAC-Agroforesteries fait appel à des partenaires pour réaliser des actions.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans les colonnes « Végétal Local – période 2019 / 2020 payé en 2020 » et « Végétal Local – période 2020 non réglé en 2020 » du tableau I ci-après.

Déploiement du label Bois bocager géré durablement

L'AFAC-Agroforesteries est chef de file du projet de déploiement du label Bois bocager géré durablement.

Dans ce cadre l'Afac-Agroforesteries a signé une convention de partenariat avec 3 sociétés. Cette convention prévoit que la réalisation du projet se déroule du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et que les partenaires assument ensemble la réalisation du projet et partagent les engagements financiers et administratifs qui y sont attachés.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Label Bois Bocager » du tableau I ci-après.

Tableau I

Personnes morales concernées		Montants en euro comptabilisés en charge sur l'exercice					
Entité	Mandat chez Afac-Agroforesteries	Plantons	Animations - Plantons	Concours Général Agricole	Végétal Local – période 2019/2020 payé en 2020	Végétal Local – période 2020 non réglé en 2020	Label Bois Bocager
AFAHC Occitanie	Administrateur				1 575		
Agro-ECO Expert	Administrateur à partir du 24 avril 2020			2 591			
Agroof SCOP	Administrateur	4 745	1 679	2 288		1 490	
ATBVB (Association des techniciens du bassins versants bretons)	Administrateur			1 319			
Bocage Pays Branché	Administrateur	13 808					
Bois Bocage Energie	Administrateur Secrétaire jusqu'au 30 juin 2020 Membre de bureau à partir du 1 ^{er} juillet 2020	21 531				1 344	3 289
CAUE de la Creuse	Administrateur					576	
CEN-LR - Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine	Administrateur à partir du 24 avril 2020	3 341					
FABM - Fédération des Associations de Boisement de la Manche	Administrateur	5 857					
Haies vives d'Alsace	Administrateur	7 191		1 253	1 225	2 063	
Les Planteurs Volontaires	Vice-Président à partir du 1er juillet 2020	4 182					
SCIC Mayenne Bois Energie	Administrateur						33 328
Mission Bocage	Administrateur Vice-Président jusqu'au 30/06/2020	18 313					
Mission Haies - Union Régionale des forêts d'Auvergne	Administrateur Vice-Président jusqu'au 30/06/2020 Membre de bureau à partir du 1 ^{er} juillet 2020	20 829			1 225	4 246	
Parc naturel régional de la Brenne	Administrateur	4 226				666	
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine	Administrateur Membre de bureau jusqu'au 30 juin 2020 Président à partir du 1 ^{er} juillet 2020	29 298			16 525	906	

Fait à Colombelles, le 7 juin 2021
Le Commissaire aux comptes
SAS PTBG & Associés

François DINEUR